



## Conseil de sécurité

Distr.  
GENERALE

S/26923  
31 décembre 1993  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL CONCERNANT LES POUVOIRS  
DES REPRESENTANTS, DES REPRESENTANTS ADJOINTS ET DES  
REPRESENTANTS SUPPLEANTS DES MEMBRES DU CONSEIL DE  
SECURITE ELUS POUR LA PERIODE 1994-1995

A ses 43e et 44e séances, le 29 octobre 1993, l'Assemblée générale a élu l'Argentine, le Nigéria, l'Oman, la République tchèque et le Rwanda membres non permanents du Conseil de sécurité pour un mandat de deux ans, à compter du 1er janvier 1994.

Conformément à l'article 15 du règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le Secrétaire général tient à signaler qu'en ce qui concerne la représentation des membres du Conseil de sécurité élus pour la période 1994-1995, il a reçu les communications indiquées ci-après :

Argentine. Pouvoirs signés le 18 novembre 1993 par le Ministre argentin des relations extérieures, du commerce international et du culte, attestant que M. Emilio Cardenas a été nommé représentant de l'Argentine au Conseil de sécurité, M. Raúl Alberto Ricardes représentant adjoint et MM. Carlos Sersale di Cerisano, Alejandro Nieto, Héctor Raúl Pelaez, Mme María Fernanda Cañas et M. Estanislao Angel Zawels représentants suppléants.

De l'avis du Secrétaire général, ces pouvoirs sont en bonne et due forme.

Nigéria. Pouvoirs signés le 7 décembre 1993 par le Ministre nigérian des affaires extérieures attestant que M. Ibrahim A. Gambari a été nommé représentant du Nigéria au Conseil de sécurité, MM. Isaac E. Ayewah et S. A. Otuyelu représentants adjoints, et MM. Martin Uhomoibhi, P. A. Egunsola, A. B. Gwary et Mlle R. O. Daio représentants suppléants.

De l'avis du Secrétaire général ces pouvoirs sont en bonne et due forme.

Oman. Pouvoirs signés le 11 décembre 1993 par le Ministre d'Etat omanais aux affaires étrangères, attestant que M. Salim bin Mohammed Al-Khussaiby a été nommé représentant de l'Oman au Conseil de sécurité, M. Mohammed bin Abdullah bin Salim Al Sameen représentant adjoint, et MM. Salim bin Hamad Al Battashi, Said bin Ali Al-Amri, Mohammed bin Awadh Al-Hassan, Said bin Nasser Al-Harthy et Moosa bin Hamdan Al-Taeé représentants suppléants.

De l'avis du Secrétaire général, ces pouvoirs sont en bonne et due forme.

République tchèque. Pouvoirs signés le 9 décembre 1993 par le Ministre tchèque des affaires étrangères, attestant que M. Karel Kovanda a été nommé représentant de la République tchèque au Conseil de sécurité, MM. Alexandr Slabý et Alexandr Sporýš représentants adjoints et MM. Karel Žebrakovsky, Ivo Šrámek, Štefan Füle et Jiří Vaňhara représentants suppléants.

De l'avis du Secrétaire général, ces pouvoirs sont en bonne et due forme.

Rwanda. Pouvoirs signés le 17 décembre 1993 par le Ministre rwandais des affaires étrangères et de la coopération, attestant que M. Jean Damascène Bizimana a été nommé représentant du Rwanda au Conseil de sécurité et M. Chaste Abimana représentant adjoint.

De l'avis du Secrétaire général, ces pouvoirs sont en bonne et due forme.

-----